

FORMATION DES CADRES

TRAMPOLINE



*Je vous prie de trouver ci-joint la réglementation concernant le diplôme d'Animateur-Initiateur Fédéral **TRAMPOLINE** pour la saison 2009 – 2010.*

En vous remerciant pour l'intérêt que vous portez à la formation de votre encadrement, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Eric Cordier

A handwritten signature in black ink, reading 'Eric Cordier', set against a light blue rectangular background.

Coordonnateur
Formation des cadres

REGLEMENTATION

➤ Diplôme préparé :

- **Animateur-Initiateur fédéral des activités gymniques acrobatiques (option trampoline)**

➤ Référentiel des compétences :

- « *Etre capable de préparer une séance d'animation dans les AGA* » ;
- « *Etre capable de conduire une séance d'animation et d'initiation au trampoline* ».

➤ Conditions d'inscriptions :

- Renvoyer sa fiche de candidature avant le 31 mai 2010 au siège technique du comité régional ;
- Etre licencié FFGym 2009/2010 ;
- Etre âgé d'au moins 16 ans ;
- S'acquitter des droits d'engagement et des frais pédagogiques : 220 € (110 € pour les clubs au « label Rhône-Alpes »).

➤ Contenus de formation :

- Voir guide de la formation fédérale.

➤ Modalités pédagogiques :

- Interventions théoriques ;
- Formation sur le terrain ;
- Participation à l'organisation d'une compétition ;
- Participation à la vie associative.

➤ Dates et Lieu des stages

- Du 5 au 9 juillet 2010 Grand-Bornand (74).
- Proposition d'hébergement sur place : voir fichier joint.

➤ Validation :

- Etre présent à l'ensemble de la formation ;
- Valider le stage d'application dans le club sur son livret de formation (p.9) ;
- Participer au déroulement du Grand Prix Rhône-Alpes le 19 ou le 20 juin 2010 (faire signer livret p.8) ;